

POLE FORMATION CERTIFICATION PROFESSIONS EMPLOI



VADEMECUM DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (DEAES)

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale de Corse

Immeuble Castellani, quartier Saint Joseph,
CS 13001, 20700 Ajaccio cedex 9

☎ : 04 95 29 67 67

✉ : drjscs20@drjscs.gouv.fr

MAI 2016

LE CONTEXTE

Grand changement au niveau des diplômes de niveau V : **Le DEAES, Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social**, remplace et fusionne le **DEAVS** (Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale) et le **DEAMP** (Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique), en plus d'englober la profession d'**Auxiliaire de Vie Scolaire**, qui n'avait jusqu'à présent aucun diplôme propre. Il y a donc fusion de deux diplômes d'État, et création d'un diplôme pour une profession jusqu'à présent souvent en situation précaire (c'est-à-dire la plupart du temps des CDD en tant qu'assistants d'éducation, avec un exercice professionnel limité à 6 ans).

Cette fusion de diplômes va apporter plus de simplicité et de lisibilité en termes de certifications et de diplômes. Dans la pratique, beaucoup de personnes ayant des titres ou des diplômes différents exécutaient les mêmes tâches. Le professionnel du secteur sera aussi plus polyvalent : cela afin de lutter contre l'usure professionnelle qui guette, en permettant de diversifier ses pratiques et les lieux possibles d'interventions. Il s'agit aussi de faciliter les passerelles entre les spécialités.

Cette polyvalence qui est recherchée est également appelée par l'évolution de la demande en soins des personnes, notamment dans le cadre des maladies chroniques et du handicap mais également au regard de l'évolution des modes d'organisation des soins et de la prise en charge à domicile. Évolution des pratiques et des lieux, donc évolution des diplômes et des certifications.

Plus globalement, cette fusion illustre la volonté gouvernementale de reforcer l'architecture des diplômes du secteur sanitaire et social. Un futur rapprochement avec l'actuel diplôme d'Aide-soignant n'est d'ailleurs pas à exclure. Les formations de niveau IV sont d'ailleurs aussi en passe de refonte dans les prochaines années. C'est également le cas des diplômes de niveau III (dont les diplômes d'État d'Éducateur Spécialisé et d'Assistant de Service Social).

LES TEXTES

Le décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 crée un diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES), en remplacement du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP).

Ce décret opère la fusion de deux DE des métiers non-sanitaires : Le DEAVS et le DEAMP. Il prévoit une période transitoire pendant laquelle les personnes engagées dans un cycle de formation ou de validation des acquis de l'expérience relevant des précédentes dispositions applicables pour l'obtention d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou d'aide médico-psychologique peuvent poursuivre leur formation.

Sous réserve des dispositions ci-dessus relatives à la période transitoire, les arrêtés suivants sont abrogés :

- Arrêté du 11 avril 2006 relatif au DEAMP,
- Arrêté du 4 juin 2007 relatif au DEAVS,
- Arrêté du 18 décembre 2012 relatif aux dispenses et allègements de formation des diplômes DEAMP et DEAVS.

FINALITE DU DEAES

Le DEAES atteste des compétences requises pour exercer simultanément des activités visant à accompagner les personnes au quotidien et à coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés. Ses titulaires veillent à la participation à la vie sociale et citoyenne de la personne. Cet accompagnement prend en compte les spécificités en fonction du lieu de cet accompagnement, à domicile, au sein d'une structure collective ou dans le milieu scolaire.

LE METIER

Référence : Annexe 1 – Référentiel professionnel – Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation du D.E.A.E.S.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031941478

Le D.E.A.E.S constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social.

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Selon son contexte d'intervention, l'A.E.S intervient au sein d'une équipe pluri professionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement en lien avec les familles et les aidants.

Il accompagne des enfants, des adolescents, des adultes, des personnes vieillissantes ou des familles en prenant en compte leurs difficultés liées à l'âge, à la maladie, leurs modes de vie et les conséquences de leur situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Cet accompagnement se fait dans les actes essentiels du quotidien, dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs et l'AES veille à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie.

Ses interventions contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social. Il établit une relation attentive de proximité adaptée aux capacités potentielles de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles, sociales).

Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités :

Accompagnement de la vie à domicile

Accompagnement de la vie en structure collective

Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

Ce métier demande un réel intérêt pour l'accompagnement des personnes en situation de dépendance et de vulnérabilité.

Aptitudes : maturité, capacité à travailler en équipe, sens des responsabilités, disponibilité à suivre une formation longue, capacité d'écoute, engagement relationnel, curiosité / secteur,

LE METIER (SUITE)

1 socle commun (70 % du diplôme)	3 spécialités possibles (30 % du diplôme)		Lieux d'exercice professionnel
<p>Socle métier A.E.S.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compenser les conséquences d'un handicap - Permettre à la personne d'être acteur de son projet de vie - Accompagner la personne dans les actes du quotidien et dans ses activités - Veiller à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie des personnes - Contribuer à l'épanouissement de la personne dans son lieu et son cadre de vie 	<p>Spécialité : Accompagnement de la vie à domicile</p>	<p>Contribuer à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile</p>	<p>Domicile de la personne Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Foyers logement Maisons d'accueil rurales Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SSAD) Services d'Aide à la Personne (SAP) Services d'Accompagnement Médico-Social pour adultes Handicapés (SAMSAH) Services Polyvalents de Soins et d'Aide à Domicile (SPASAD) Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).....</p>
	<p>Spécialité : Accompagnement de la vie en structure collective</p>	<p>Contribuer au soutien des relations interpersonnelles et de la qualité de vie de la personne dans une structure de vie collective</p>	<p>Etablissements d'Hébergements pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Unités de soins de Longues Durées (USLD) Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) Foyers de vie Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) Instituts Médico-Educatifs (IME) Instituts d'Education Motrice (IEM) Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP).....</p>
	<p>Spécialité : Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire</p>	<p>Faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, culturelles, sportives, artistiques et de loisirs</p>	<p>Structures d'accueil pour la petite enfance Etablissements d'enseignement et de formation Lieux de stage, d'apprentissage, d'alternance ou d'emploi Lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs Etablissements et services médico-sociaux Lieux de formation professionnelle.....</p>

LES FONCTIONS DE L'AES :

- ↪ Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés
- ↪ Etablir une relation attentive de proximité en fonction des capacités et des potentialités de la personne
- ↪ Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne
- ↪ Participer à son bien-être physique et psychologique
- ↪ Contribuer à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social
- ↪ Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la continuité de l'accompagnement
- ↪ Evaluer et réajuster régulièrement son intervention en fonction de l'évolution de la personne

CONTENU ET ORGANISATION DE LA FORMATION

LES MODALITES D'ORGANISATION ET DE DELIVRANCE DU DEAES

Le décret fixe les modalités d'organisation de la formation et de délivrance du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social. L'arrêté fixe :

- les modalités d'accès à la formation,
- le contenu et l'organisation de la formation,
- les modalités de certification,
- les principes liés à l'obtention via VAE.

Les personnes déjà titulaires d'un DE, ou en cours de formation en vue d'obtenir le DEAVS ou le DEAMP, pourront obtenir de droit le nouveau diplôme :

- Les titulaires du DEAVS obtiennent de droit le nouveau diplôme, avec le certificat de spécialité « Accompagnement de la vie à domicile » ;
- Les titulaires du DEAMP obtiennent de droit le nouveau diplôme, avec le certificat de spécialité « Accompagnement de la vie en structure collective »

ACCES A LA FORMATION

Aucun niveau de qualification n'est demandé pour l'entrée en formation d'AES.

La formation est ouverte aux demandeurs d'emploi, aux salariés dans le cadre du Congé Individuel de Formation ou du plan de formation de leur entreprise, aux salariés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou du contrat d'avenir.

Les épreuves d'entrée en formation :

- une épreuve écrite d'admissibilité constituée d'un questionnaire d'actualité
- une épreuve orale d'admission comprenant un entretien avec un jury à partir d'un document préalablement renseigné par le candidat.

Les candidats titulaires du DEAMP, du DEAVS ou du DEAES qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité, sont dispensés des épreuves d'admission.

Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants sont dispensés de l'écrit d'admissibilité :

Les lauréats de l'Institut du service civique
Diplôme professionnel d'aide-soignant
BEP carrières sanitaires et sociales
BAPAAT
CAPA services en milieu rural
Titre assistant de vie

Mention complémentaire aide à domicile
Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture
BEPA option services aux personnes
CAP petite enfance
Diplôme d'Etat d'assistant familial

CONTENU ET ORGANISATION DE LA FORMATION (SUITE)

Référence : Annexe II – Référentiel de formation – Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation du D.E.A.E.S.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031941478

- ❖ Une amplitude de formation sur une durée de 12 à 24 mois.
- ❖ 4 domaines de compétences (DC).
- ❖ 525 heures de formation partagées entre un socle commun de 378 heures et trois spécialités de 147 heures
- ❖ 840 heures de formation pratique en alternance (sur 2 ou 3 stages).

Composition du volume horaire par domaine :

DC1 - Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale (126h de socle commun + 14h de spécialité) :

Le développement de la personne tout au long de la vie dans ses différentes dimensions, les bases des politiques publiques et des lois régissant le secteur social et médico-social ; le rôle des services de l'Etat ; les associations et les opérateurs du secteur ; éthique et déontologie...

DC2 - Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité (98h de socle commun + 63h de spécialité) :

L'observation et l'écoute ; les notions de dépendance, d'indépendance et d'autonomie ; l'ergonomie, l'aide à la mobilité et les transferts ; les techniques et les outils de communication verbale et non-verbale ; PSC1...

DC3 - Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés (63h de socle commun + 28h de spécialité) :

Travailler dans une équipe pluri-professionnelle ; transmettre des informations à cette équipe ; participer à l'élaboration du projet personnalisé en coopération avec la personne, son environnement et l'encadrement ; participer aux réunions...

DC4 - Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne (70h de socle commun + 42h de spécialité) :

Contribuer au maintien ou au développement des liens familiaux et sociaux, faciliter l'accès de la personne à la vie citoyenne ; gérer des relations et des conflits ; utiliser des outils et des supports adaptés dans la réalisation des activités individuelles et collectives.

CONTENU ET ORGANISATION DE LA FORMATION (SUITE)

3 certificats de spécialité sont possibles :

☞ « Accompagnement de la vie à domicile » : se spécialiser pour les interventions au domicile des personnes aidées : emploi direct, entreprises prestataires ou mandataires, etc.

☞ « Accompagnement de la vie en structure collective » : se spécialiser pour les interventions en structure : EHPAD, maison de retraite, etc.

☞ « Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire » : se spécialiser pour intervenir auprès d'enfants et d'adolescents en situation de handicap, afin de les aider au cours de leur scolarité et dans leurs gestes au quotidien : écoles spécialisées, CLIS, ULIS, etc.

DF 1	Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	126 h d'enseignement socle + 14 h d'enseignement spécialité	+ 840 h de formation pratique réparties sur l'ensemble des D.F.
DF 2	Accompagner la personne au quotidien dans la proximité	98 h d'enseignement socle + 63 h d'enseignement spécialité	
DF 3	Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés	63 h d'enseignement socle + 28 h d'enseignement spécialité	
DF 4	Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	70 h d'enseignement socle + 42 h d'enseignement spécialité	

CONTENU ET ORGANISATION DE LA FORMATION (SUITE)

Pour un parcours complet, la formation pratique de 840 heures (24 semaines) est répartie sur deux ou trois stages dont un au moins de 245 heures (7 semaines) couvrant les 4 DF en lien avec la spécialité choisie.

Pour un parcours partiel, la durée de la formation pratique varie proportionnellement au nombre de domaines de compétences à valider.

Les candidats en parcours de formation continue tout au long de la vie et en situation d'emploi d'accompagnant sur la spécialité préparée, effectuent une période de formation pratique d'au moins 140 heures sur un site qualifiant hors employeur et portant sur l'ensemble des compétences à valider par le candidat. La période de stage sur le terrain employeur étant donc de 700 heures.

Les candidats ayant déjà acquis une spécialité (par dispense, comme par exemple les titulaires des diplômes AMP et/ou AVS) ou ayant validé le D.E.A.E.S avec une spécialité de leur choix, peuvent décider d'entreprendre une formation sur une autre spécialité.

Dans ce cas, ils n'ont à effectuer que les heures rattachées à la spécialité et sont dispensés des enseignements du socle commun.

Suivre la formation DEAES signifie donc obtenir une spécialité sur les trois, choisie par le candidat en cours de formation. A l'issue de la formation initiale, il est possible de faire une formation complémentaire pour obtenir un certificat de spécialité supplémentaire (ou deux formations complémentaires pour les deux autres certificats de spécialité, et avoir ainsi le plus de polyvalence possible).

Une spécialité complémentaire = une formation complémentaire de 322 heures :

- dont 147 heures théoriques et 175 heures pratiques,
- l'examen, pour chaque spécialité supplémentaire, se fait par un oral de soutenance à partir d'un dossier réalisé pendant le parcours de spécialité.

CERTIFICATION

Référence : Annexe III – Référentiel certification - Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation du D.E.A.E.S.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031941478

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est effectuée tout au long de leur parcours de formation par le centre de formation. Chaque domaine doit être validé séparément. A l'issue de la formation, les stagiaires doivent valider les 4 domaines de compétences afin d'obtenir le DEAES, **Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social**, de niveau V, délivré par la DRJSCS. Diplôme ouvrant l'accès à la filière de formation socio-éducative.

Domaines de compétences	Principales compétences indicatives évaluées	Types d'épreuves de certification
DC 1 Socle + Spécialités	<p>Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel</p> <p>Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention</p> <p>Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne</p> <p>Identifier la spécificité du cadre les principaux dispositifs, les réseaux et les acteurs en fonction du contexte de l'intervention : domicile, structure, éducation inclusive et vie ordinaire</p> <p>Identifier le besoin de compensation spécifique lié aux situations rencontrées dans les différents contextes d'intervention : domicile, structure, éducation inclusive et vie ordinaire</p>	<p>* 1 épreuve écrite de fin de formation (note de réflexion de 2h00 sur le positionnement professionnel) organisée par la DRJSCS + contrôle continu organisé par le Centre de formation</p> <p>* 1 évaluation de stage (Note de pratique professionnelle = moyenne de toutes les notes de stage sur ce DC)</p> <p>Validation du DC : moyenne des 2 notes supérieure ou égale à 10.</p>
DC 2 Socle + Spécialités	<p>Organiser et assurer le suivi de son intervention</p> <p>Favoriser et préserver l'autonomie des personnes</p> <p>Prendre soin et veiller au bien-être de la personne</p> <p>Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne</p> <p>Repérer ses missions et respecter les limites de son intervention</p> <p>Evaluer ce qui relève d'une intervention d'urgence, immédiate, à court terme ou d'une vigilance dans la durée</p> <p>Utiliser des outils spécifiques à l'accompagnement en fonction des contextes d'intervention</p> <p>Concourir au bien-être de la personne par des gestes et une communication adaptée</p> <p>Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base</p> <p>En fonction des contextes d'intervention : prendre appui sur les décisions prises en équipe pluridisciplinaire</p> <p>En fonction des contextes d'intervention, appliquer les principales méthodes et techniques pédagogiques, les mécanismes liés à l'apprentissage pour intervenir en qualité de facilitateur auprès de l'enfant/adolescent</p>	<p>* 1 évaluation d'un dossier de pratique professionnelle de 5 à 8 pages réalisé à partir d'un des stages en lien avec la spécialité choisie</p> <p>* 1 soutenance orale de 30 min. à partir du dossier de pratique professionnelle</p> <p>* 1 évaluation de stage (Note de pratique professionnelle = moyenne de toutes les notes de stage sur ce DC)</p> <p>Validation du DC : moyenne de toutes les 2 notes supérieure ou égale à 10.</p>
DC 3 Socle + Spécialités	<p>Communiquer sur son intervention dans son environnement institutionnel</p> <p>Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle</p> <p>Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement</p> <p>En fonction des contextes d'intervention, travailler en s'appuyant sur les principaux dispositifs, avec les acteurs professionnels et réseaux</p> <p>Selon les contextes d'intervention, expliciter une intervention professionnelle à domicile ou participer à la vie de l'établissement ou du service ou participer, dans son champ de compétences, à l'évaluation du potentiel d'apprentissage,...</p>	<p>* 1 soutenance orale de 30 min. à partir d'une étude de situation vécue en stage ou sur le lieu professionnel en lien avec la spécialité choisie.</p> <p>(La soutenance orale repose sur la présentation d'un écrit de 2 à 3 pages et d'un échange avec le jury)</p> <p>* 1 évaluation de stage (Note de pratique professionnelle = moyenne de toutes les notes de stage sur ce DC)</p> <p>Validation du DC : moyenne de toutes les épreuves supérieure ou égale à 10.</p>
DC 4 Socle + Spécialités	<p>Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne</p> <p>Coopérer avec la famille et l'entourage pour l'intégration sociale et citoyenne</p> <p>Accompagner la personne dans la mise en œuvre des activités collectives</p> <p>Prévenir ou contribuer à réduire l'isolement</p> <p>Participer à la communication avec la famille</p> <p>Selon les contextes d'intervention, proposer des activités de loisirs, sportives et culturelles</p> <p>Aider la personne à valoriser son image auprès des autres et d'elle-même</p>	<p>* 1 exposé d'un projet avec des modalités d'expression libre (le projet, support à l'exposé, est élaboré individuellement ou collectivement)</p> <p>* 1 évaluation de stage (Note de pratique professionnelle = moyenne de toutes les notes de stage sur ce DC)</p> <p>Validation du DC : moyenne de toutes les notes supérieure ou égale à 10.</p>

QUESTIONS-REponses

❶ Après avoir réussi la sélection AMP/AVS l'année dernière, un report d'admission est-il possible pour intégrer la formation DEAES en 2016 ?

Oui, car il n'y aura de nouvelles sessions d'AMP ou d'AVS à la rentrée de septembre 2016. Seules, les formations déjà en cours se poursuivent.

Toutefois, s'il y a eu sélection pour les formations AVS et AMP les personnes sont engagées dans ces formations (cf directives DGCS concernant les dernières dates de sélection et d'entrée en formation).

❷ Peut-on encore choisir de s'inscrire en formation d'Aide Médico-Psychologique (AMP) ou d'Auxiliaire de Vie Sociale (AVS) ?

Non, dès la rentrée de septembre 2016 vous serez automatiquement positionné pour une entrée en formation au diplôme d'État d'Accompagnement Éducatif et Social.

❸ Comment s'inscrire à la formation ? Quelles sont les dates de sélection ?

Après contact avec le centre de formation, voir si l'inscription peut se faire en ligne en se rendant dans l'espace réservé à la formation DEAES ou si une autre modalité est mise en œuvre par le centre. Pour les écrits, il convient également de se rapprocher de l'organisme de formation.

❹ Une personne titulaire du DEAVS ou du CAFAD ou de la mention complémentaire d'aide à domicile ou du DEAMP ou du CAFAMP, est-elle dispensée des épreuves de sélection si elle souhaite s'orienter vers une autre spécialité que la sienne ?

Oui, cette personne est de droit dispensée des épreuves de sélection, toutefois son nouveau projet devra être validé par le responsable de formation.

❺ Une personne a un diplôme d'AMP ou d'AVS que devient ce diplôme ? Avec ce diplôme peut-elle accéder à une autre spécialité ?

La personne est de droit reconnue comme accompagnant éducatif et social dans sa spécialité :

- Le DEAVS équivaut au DEAES avec la spécialité accompagnement de la vie à domicile*
- Le DEAMP équivaut au DEAES avec la spécialité accompagnement de la vie en structure collective.*

Il est possible d'accéder à une nouvelle spécialité. Pour cela il convient d'effectuer le socle de la spécialité souhaitée à savoir : 147 heures de formation théorique et 175 de stage dans la spécialité.

QUESTIONS-REPOSES (SUITE)

⑥ Comment s'organise ce nouveau diplôme ?

Ce diplôme s'articule autour d'un tronc commun de 378 heures, de 147 heures de spécialisation et 840 heures de stage. Trois spécialités vous sont proposées :

- *Accompagnement de la vie à domicile*
- *Accompagnement de la vie en structure collective*
- *Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire*

Il s'articule autour de 4 domaines de formation.

⑦ Doit-on choisir sa spécialité avant le début de la formation ?

Le module de 14 h qui correspond à la période de détermination du parcours fait partie du déroulé de la formation (ce n'est pas au choix du centre de formation)..

⑧ Comment s'organise la formation pratique ?

Pour un parcours complet ce sont 2 ou 3 stages dont un au moins de 245h couvrant les 4 domaines de formation en lien avec la spécialité (dans le texte il n'y a pas de répartition par année).

⑨ Comment valide-t-on le DEAES ?

La formation est composée de 4 domaines de compétences. Il est nécessaire de valider chaque domaine de compétences séparément. Un domaine est validé lorsque le candidat obtient une note au moins égale à 10/20.

⑩ Avec un diplôme d'AMP ou d'AVS peut-on passer une autre spécialité ?

Au regard des textes pour acquérir une autre spécialité la seule voie est la formation (pas le VAE).

UN RAPPROCHEMENT FUTUR AVEC LES DIPLOMES DU SECTEUR SANITAIRE

La création du DEAES est à rapprocher du Plan pour les métiers de l'autonomie lancé par le gouvernement le 27 mars 2014.

Décliné en 19 actions, ce plan affiche trois objectifs :

- stimuler et accompagner le développement des métiers de l'autonomie pour répondre à des besoins croissants ;
- faire des métiers du médico-social et du grand âge des leviers d'insertion et de promotion des agents en améliorant l'attractivité en luttant contre la pénibilité et en favorisant la mobilité professionnelle un vecteur d'insertion professionnelle ;
- développer la qualification et transformer les pratiques professionnelles pour améliorer la qualité du service rendu aux personnes âgées et handicapées.

C'est au titre du troisième objectif (12ème action) qu'est envisagée la réforme de l'architecture et du contenu des diplômes des métiers de l'accompagnement.

La fusion entre le DEAVS et le DEAMP doit permettre de créer un « nouveau métier de l'accompagnement, plus transverse ». Cette fusion est gage de :

- simplification, en rendant notamment l'offre de formation « plus lisible et donc plus accessible » ;
- amélioration de la qualité des services rendus aux usagers, par la formation de « professionnels plus polyvalents bénéficiant des apports de cultures professionnelles » jugées trop cloisonnées. Le DEAVS est en effet lié au domicile et le DEAMP aux établissements.
- amélioration de la mobilité professionnelle des salariés puisqu'une « formation plus transverse doit leur permettre de diversifier leur lieux d'exercice et le type de fonctions occupées, permettant de vrais parcours professionnels et facilitant la lutte contre l'usure professionnelle ».

Enfin, le plan évoque la possibilité d'étendre cette refonte de l'architecture des diplômes afin d'embrasser le champ des interventions dans le secteur sanitaire, à travers un rapprochement avec l'actuel diplôme d'aide-soignant.

Il s'agirait ainsi de créer "un double niveau de formation", prévoit le plan, avec :

- un premier niveau de formation, correspondant à la création d'un nouveau diplôme de niveau V de travail social, commun aux secteurs sanitaire, social et médico-social (domicile et établissements), centré sur les actes de la vie courante nécessaires à l'aide

- aux personnes ne pouvant plus réaliser elles-mêmes les réaliser, au sein des établissements et à domicile ;
- un second niveau, avec un nouveau diplôme de niveau IV dans le secteur sanitaire et une réorganisation d'un diplôme unique de niveau IV en travail social.

Le nouveau diplôme sanitaire, orienté vers le soin "en collaboration avec les auxiliaires médicaux, accessible par le nouveau diplôme Diplôme d'Etat AES ou par le

baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne, permettrait d'envisager "un élargissement du champ de compétences de ces professionnels, y compris en leur confiant un champ d'exercice indépendant de la collaboration avec l'infirmier et en leur permettant de collaborer avec d'autres professionnels paramédicaux ». Ce pourrait être une réponse "au besoin lié à la limitation des ressources en soins infirmiers et à l'évolution de la demande en soins des personnes, notamment dans le cadre des maladies chroniques et du handicap mais également au regard de l'évolution des modes d'organisation des soins et de la prise en charge à domicile."

Le plan a débuté par la signature avec les partenaires sociaux et leurs organismes paritaires collecteurs agréés, Agefos-PME, Actalians, Uniformation et Unifaf, d'un accord Edec (Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences) pour les métiers de l'autonomie. La conclusion de cet Edec concrétisait la première action du Plan pour les métiers de l'autonomie, inscrit dans le rapport annexé du projet de loi d'orientation et de programmation d'adaptation de la société au vieillissement. Ce texte a depuis été adopté (loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement).

[Décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social et modifiant le code de l'action sociale et des familles \(partie réglementaire\)](#)
[Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social](#)



ANNEXE I

REFERENTIEL PROFESSIONNEL

ANNEXE I

RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL

1.1. CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Missions

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Fonctions :

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.

Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale.

Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie.

Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluri-professionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux possibilités de mobilité professionnelle, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités.

Les spécialités

Accompagnement de la vie à domicile

L'accompagnant éducatif et social contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

Les principaux lieux ou modalités d'intervention : domicile de la personne accompagnée, particulier employeur, appartements thérapeutiques, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers logement, maisons d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...

Accompagnement de la vie en structure collective

Dans le cadre d'un projet institutionnel, l'accompagnant éducatif et social contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie. Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

Les principaux lieux d'intervention : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins longue durée (USLD), foyers logement, maison d'accueil rurale pour personnes âgées, (MARPA) pour adultes handicapés vieillissants (MARPAHVIE), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), foyers de vie, foyer occupationnel, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), foyers d'hébergement, maisons d'enfants à caractère social (MECS), instituts médico-éducatifs (IME), institut d'éducation motrice (IEM), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les maisons relais, appartements thérapeutiques, établissements publics de santé mentale, accueil de jour...

Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

Dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalisé de compensation, la mission de l'accompagnant éducatif et social consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Il inscrit obligatoirement son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune et la famille.

Les principaux lieux d'intervention : structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux, lieux de formation professionnelle.

1-2 REFERENTIEL D'ACTIVITES – SOCLE COMMUN ET SPECIALITES

SE POSITIONNER COMME PROFESSIONNEL DANS LE CHAMP DE L'ACTION SOCIALE	ACCOMPAGNER LA PERSONNE AU QUOTIDIEN ET DANS LA PROXIMITE	COOPERER AVEC L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS CONCERNES	PARTICIPER A L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET CITOYENNE DE LA PERSONNE
DOMAINE D'ACTIVITES 1 SOCLE COMMUN	DOMAINE D'ACTIVITES 2 SOCLE COMMUN	DOMAINE D'ACTIVITES 3 SOCLE COMMUN	DOMAINE D'ACTIVITES 4 SOCLE COMMUN
<p>Prendre connaissance du projet d'établissement et/ou de service ce qui permet de situer ses missions et repérer sa place de professionnel</p> <p>Prendre connaissance des éléments d'information disponibles sur la situation de la personne</p> <p>Organiser et ajuster son intervention, en collaboration avec la personne aidée, son environnement et l'encadrement, en fonction du projet personnalisé, des souhaits de la personne aidée et des évolutions constatées au quotidien</p> <p>Participer, dans le respect du projet d'établissement et/ou de service, à la définition du projet personnalisé</p> <p>Contribuer à la liaison avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne</p> <p>Appliquer la réglementation en vigueur du champ de l'action sociale et médico-sociale</p> <p>S'inscrire dans un travail d'équipe et de réseaux</p>	<p>Collecter les éléments d'information disponibles sur la situation de la personne</p> <p>Mettre en oeuvre les modes relationnels et de communication adaptés à chacun</p> <p>Mettre en place et réaliser, en fonction des choix et capacités de la personne, des actes et des activités éducatives contribuant à développer, maintenir ou prévenir la perte d'autonomie</p> <p>Favoriser, encourager, soutenir la communication et l'expression verbale et non verbale</p> <p>Respecter le rythme biologique de la personne</p> <p>Aider à la mobilisation, au déplacement de la personne en garantissant sa sécurité et son confort</p> <p>Aider, dans le respect de la réglementation, aux soins d'hygiène en fonction de l'autonomie ou du handicap</p>	<p>Collecter les éléments d'information disponibles sur la situation de la personne</p> <p>Echanger avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne</p> <p>Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions dans un but de cohérence et d'adaptation de l'accompagnement</p> <p>Participer, dans le respect du projet d'établissement et/ou de service, à la définition du projet personnalisé avec et pour la personne, en lien avec l'entourage et l'équipe</p> <p>Participer à la définition des objectifs, à l'évaluation du projet en fonction des évolutions constatées au quotidien</p> <p>Contribuer à l'évolution du projet personnalisé, en coopération avec la personne, son environnement et l'encadrement</p> <p>Expliciter son action en y donnant du sens</p>	<p>Etablir, si besoin, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage, dans la limite de ses responsabilités</p> <p>Contribuer au maintien ou au développement des liens familiaux et sociaux</p> <p>Favoriser, encourager, soutenir la communication et l'expression verbale et non verbale en groupe</p> <p>Soutenir la participation citoyenne et l'inscription dans la vie de la cité</p> <p>Accompagner la personne dans tous les événements de la vie</p> <p>Mettre en place et réaliser, en fonction des choix et capacités de la personne, des actes et des activités contribuant à développer, maintenir l'autonomie ou en prévenir la perte</p> <p>Accompagner une personne ou un groupe dans des activités de loisirs en proposant des actions individuelles ou collectives, en favorisant la participation à ces activités</p>

<p>Accueillir et accompagner les nouveaux professionnels et les stagiaires</p> <p>Entretien et actualiser ses compétences professionnelles</p>	<p>Utiliser les actes essentiels de la vie quotidienne pour créer des moments d'échanges privilégiés, valoriser la personne et préserver l'image de soi</p> <p>Aider, lorsque ces actes sont assimilés à des actes de la vie courante, à l'alimentation, la prise de médicaments, l'hydratation, la respiration et aux fonctions d'élimination</p> <p>Observer, identifier et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé, de détresse et de douleur, tout état inhabituel de la personne</p> <p>Accompagner l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés</p> <p>Encourager, soutenir les activités intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne</p> <p>Aider à l'habillage et au déshabillage</p> <p>Prévenir les risques liés à l'environnement de la personne</p> <p>Sensibiliser la personne à l'éco-responsabilité</p>	<p>Travailler en équipe pluri professionnelle</p> <p>Participer au travail en réseaux</p> <p>Participer à des réunions d'échange et d'analyse de pratiques</p>	<p>Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés pour faciliter une inscription citoyenne dans la vie de la cité</p> <p>Utiliser des outils et supports adaptés dans la réalisation des activités individuelles et collectives</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DOMAINE D'ACTIVITES 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE D'ACTIVITES 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE D'ACTIVITES 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE D'ACTIVITES 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE
<p>Organiser et ajuster son intervention au domicile de la personne en concertation avec elle, son environnement, en fonction du projet personnalisé et des évolutions constatées au quotidien Contribuer à la liaison avec les autres professionnels qui interviennent au domicile de la personne</p>	<p>Ecouter et sécuriser la personne dans son projet de vie à domicile Dialoguer et négocier, avec la personne, les modalités de mise en œuvre de l'intervention à domicile Signaler à l'encadrant et/ou aux professionnels de santé et/ou aux aidants tout état inhabituel de la personne accompagnée, les signes de détresse et de douleur et tout risque dans son environnement Aider à la réalisation ou réaliser des achats de la vie courante Aider au suivi du budget Participer à l'élaboration des menus, aider à la réalisation ou réaliser des repas conformes aux éventuels régimes prescrits Aider à la réalisation ou réaliser l'entretien courant du linge et des vêtements Aider à la réalisation ou réaliser le nettoyage des surfaces et matériels du cadre de vie de la personne Aider à la gestion des documents de la vie courante et aux démarches administratives Aider la personne dans les activités d'écriture et de lecture de la vie ordinaire</p>	<p>Intervenir en coordination avec les autres intervenants au domicile de la personne, les services sanitaires et sociaux et médico sociaux Organiser et ajuster son intervention en autonomie et en rendre compte à son encadrement Transmettre les informations à l'équipe et/ou aux partenaires dans le respect de la sphère privée Faire part de ses questionnements et des éventuelles difficultés rencontrées à son responsable, en fonction des modalités définies au sein de la structure Participer au renseignement d'outils d'observation et d'évaluation</p>	<p>Etablir, selon le contexte, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage dans la limite de ses responsabilités Accompagner la personne dans les activités de loisirs et de la vie sociale à partir de son contexte de vie</p>

	<p>Aider ou effectuer l'aménagement de l'espace dans un but de confort et sécurité</p> <p>Prendre part à la décoration et l'esthétique du cadre de vie</p> <p>Préparer et organiser, avec la personne, ses déplacements à l'extérieur et l'accompagner dans ses démarches de la vie ordinaire</p>		
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

DOMAINE D'ACTIVITES 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE D'ACTIVITES 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE D'ACTIVITES 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE D'ACTIVITES 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE
<p>Contribuer aux évolutions du projet de l'établissement</p> <p>Organiser et ajuster son intervention, auprès de la personne aidée en fonction du projet personnalisé et en articulation avec le fonctionnement de l'établissement</p> <p>Participer à l'élaboration d'outils d'observation et d'évaluation</p> <p>Accueillir, informer et orienter les familles et les visiteurs conformément au projet d'établissement</p>	<p>Ecouter et sécuriser la personne dans son projet de vie</p> <p>Signaler à l'encadrant et/ou aux professionnels de santé tout état inhabituel de la personne accompagnée et les signes de détresse et de douleur, dans le respect des procédures</p> <p>Aider la personne à s'approprier son espace privé au sein d'un espace collectif</p> <p>Aider à la gestion des documents de la vie courante et aux démarches administratives</p> <p>Aider la personne dans l'activité d'écriture et de lecture</p> <p>Préparer, organiser avec la personne ses déplacements à l'extérieur et l'accompagner dans ses démarches personnelles</p>	<p>Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions à son encadrement, à l'équipe et/ou aux partenaires dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement</p> <p>Participer au renseignement d'outils d'observation et d'évaluation</p> <p>Participer aux différentes réunions d'établissement et de service et faire part de ses observations, questionnements et d'éventuelles difficultés dans la mise en œuvre du projet</p>	<p>Etablir, selon le contexte, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage, dans la limite de ses responsabilités</p> <p>Accompagner, par des activités individuelles ou collectives, l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés</p> <p>Proposer des activités et assurer l'encadrement du groupe : sorties, fêtes, séjours, vacances, ou animation</p> <p>Accompagner la vie du groupe</p> <p>Faciliter l'intégration des individus dans le groupe</p> <p>Participer à des réunions d'expression avec les résidents</p> <p>Gérer les situations de conflit</p> <p>Gérer des budgets d'activités</p>

DOMAINE D'ACTIVITES 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE D'ACTIVITES 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE D'ACTIVITES 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE D'ACTIVITES 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE
<p>Participer, dans le respect du projet d'établissement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation</p> <p>Organiser son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé de scolarisation</p> <p>Inscrire son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les autres professionnels</p> <p>Contribuer à la liaison avec les autres professionnels intervenant auprès du jeune, les informer, se concerter</p> <p>Communiquer avec la famille et les professionnels concernés sur le quotidien du jeune</p>	<p>Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé</p> <p>S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies</p> <p>Favoriser la mobilité</p> <p>Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés</p> <p>Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune vers ses différents lieux de vie considérés ainsi que les transferts</p> <p>Accompagner le jeune dans l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles)</p> <p>Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer</p> <p>Stimuler l'activité sensorielle, motrice et intellectuelle du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences</p> <p>Utiliser des supports adaptés, conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités</p> <p>Rappeler les consignes et règles d'activités</p>	<p>Ajuster son intervention en coopération avec le jeune, son environnement et l'enseignant de la classe, en fonction des activités définies dans le projet personnalisé de scolarisation et des évolutions constatées au quotidien</p> <p>S'inscrire dans un travail d'équipe éducative et de réseaux</p> <p>Réaliser des comptes rendus ou points d'étape</p> <p>Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions à l'enseignant dans un but de cohérence et d'adaptation de l'accompagnement</p> <p>Participer aux différentes réunions institutionnelles et plus particulièrement aux équipes de suivi de la scolarisation (ESS)</p> <p>Participer aux rencontres avec la famille et les équipes pédagogiques</p>	<p>Impulser et participer aux journées de découverte du handicap organisées par l'établissement scolaire pour favoriser l'inclusion, et la compréhension des autres</p> <p>Repérer les situations d'isolement de la personne ou risques d'exclusion en fonction du contexte</p> <p>Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de l'environnement</p> <p>Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement</p> <p>Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit</p> <p>Accompagner, par des activités individuelles ou collectives, l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés</p> <p>Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés</p> <p>Contribuer à définir le champ des activités adaptées aux capacités, aux désirs et aux besoins du jeune</p>

	<p>Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage, en lien avec l'enseignant, par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune</p> <p>Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par l'enseignant</p> <p>Assister le jeune dans l'activité d'écriture et la prise de note, quel que soit le support utilisé</p> <p>Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation</p>		
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

1-3 REFERENTIEL DE COMPETENCES - SOCLE COMMUN ET SPECIALITES

<p>SE POSITIONNER COMME PROFESSIONNEL DANS LE CHAMP DE L'ACTION SOCIALE</p>	<p>ACCOMPAGNER LES PERSONNES AU QUOTIDIEN ET DANS LA PROXIMITE</p>	<p>COOPERER AVEC L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS CONCERNES</p>	<p>PARTICIPER A L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET CITOYENNE DE LA PERSONNE</p>
<p>DOMAINE DE COMPETENCE 1 SOCLE COMMUN DC 1</p>	<p>DOMAINE DE COMPETENCE 2 SOCLE COMMUN DC 2</p>	<p>DOMAINE DE COMPETENCE 3 SOCLE COMMUN DC 3</p>	<p>DOMAINE DE COMPETENCE 4 SOCLE COMMUN DC 4</p>
<p>Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel</p> <p>Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention</p> <p>Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne</p>	<p>Organiser et assurer le suivi de son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé</p> <p>Favoriser et préserver l'autonomie de la personne en repérant et développant ses potentialités</p> <p>Prendre soin et veiller au bien être de la personne dans un contexte d'accompagnement de proximité</p> <p>Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne</p> <p>Accompagner la personne dans ses activités ordinaires et la gestion de son quotidien</p> <p>Accompagner la personne dans ses activités d'apprentissage pour maintenir ou développer ses capacités</p> <p>Appliquer les règles de tri sélectif et d'éco-responsabilité</p>	<p>Communiquer sur son intervention dans son environnement institutionnel et professionnel</p> <p>Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle pour rendre plus efficient l'accompagnement de la personne</p> <p>Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement</p>	<p>Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne</p> <p>Coopérer avec la famille et l'entourage pour l'intégration sociale et citoyenne de la personne et se situer en tant qu'interface</p> <p>Accompagner la personne dans la mise en œuvre des activités collectives en suscitant sa participation</p> <p>Accompagner la personne dans son affirmation et son épanouissement</p>

DOMAINE DE COMPETENCES 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE DE COMPETENCES 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE DE COMPETENCES 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE DE COMPETENCES 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE
<p>Identifier la spécificité du cadre légal, les principaux dispositifs, les réseaux et les acteurs du contexte de l'intervention à domicile</p> <p>Identifier le besoin de compensation spécifique lié aux situations rencontrées dans le champ de la vie à domicile</p>	<p>Repérer ses missions et respecter les limites de son intervention pour orienter la personne ou faire appel aux professionnels compétents au regard des protocoles de soins et des procédures d'accompagnement en vigueur</p> <p>Evaluer ce qui relève d'une intervention urgente, immédiate, à court terme, ou d'une vigilance dans la durée</p> <p>Utiliser les outils spécifiques à l'accompagnement à domicile pour aider la personne dans les actes essentiels du quotidien dans une logique d'accompagnement voire de suppléance</p> <p>Concourir au bien-être de la personne par des gestes et une communication adaptés</p> <p>Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien notamment : la toilette et l'alimentation et les fonctions d'élimination</p> <p>Réaliser son intervention en utilisant les moyens d'accompagnement des actes ordinaires de la vie quotidienne dans les conditions optimales de sécurité</p>	<p>Travailler en s'appuyant sur les principaux dispositifs avec les acteurs professionnels et réseaux dans le champ de l'action sociale et médico-sociale afin d'orienter la personne vers les acteurs compétents</p> <p>Expliciter une intervention professionnelle à domicile et utiliser les différents supports de communication adaptés</p>	<p>Prévenir ou contribuer à réduire l'isolement de la personne au regard des conséquences d'une pathologie ou d'un handicap ou d'un mode de vie</p> <p>Aider la personne à exprimer ses désirs et ses choix en utilisant des activités d'expression</p> <p>Accompagner et soutenir les relations familiales</p>

	<p>Participer à des actions de prévention des accidents domestiques</p> <p>Favoriser l'appropriation du cadre de vie de la personne par un aménagement adapté</p> <p>S'appuyer sur les activités inscrites dans le quotidien de la personne pour favoriser la relation dans l'accompagnement</p> <p>Reconnaitre les signes non verbalisés de la douleur</p> <p>Identifier les risques de chute et/ou de troubles de la marche et donner l'alerte nécessaire en temps opportun</p>		
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

DOMAINE DE COMPETENCES 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE DE COMPETENCES 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE DE COMPETENCES 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE DE COMPETENCES 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE
<p>Identifier la spécificité du cadre légal et des acteurs liés au contexte d'intervention dans une structure Situer le besoin de compensation spécifique pouvant exister dans les situations concernées dans le champ d'une structure collective</p>	<p>Repérer ses missions et respecter les limites de son intervention pour orienter la personne ou faire appel aux professionnels compétents en conformité avec les protocoles de soins et les procédures d'accompagnement en vigueur Evaluer ce qui relève d'une intervention d'urgence, immédiate à court terme, ou d'une vigilance dans la durée Utiliser les outils spécifiques de l'accompagnement en structure de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne dans une logique d'apprentissage, d'éducation, d'accompagnement, voire de suppléance Concourir au bien-être de la personne par des gestes ou une communication adaptée ou par recours à des tiers Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien notamment la toilette, l'alimentation et les fonctions d'élimination Se référer au protocole thérapeutique et aux consignes d'accompagnement préconisées au sein de la structure</p>	<p>Travailler avec les principaux dispositifs, acteurs professionnels intervenant sur un territoire et/ou réseaux d'acteurs dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale afin d'orienter la personne vers les acteurs compétents Participer à la vie de l'établissement ou du service</p>	<p>Repérer ou prévenir l'isolement de la personne au sein d'un collectif et prendre les dispositions adaptées Participer à la communication avec la famille en fonction du projet et des missions de l'établissement Accompagner les relations familiales Proposer des activités de loisirs, sportives et culturelles contribuant au développement des différentes dimensions de la personne accompagnée tout en tenant compte de ses goûts et ses envies Utiliser les activités de groupe pour susciter la participation et/ou prévenir l'isolement et/ou développer l'expression de soi Evaluer l'apport et les effets des activités de groupe Préparer les changements dans le groupe et évaluer leurs conséquences Aider à la personne à valoriser son image auprès des autres et d'elle-même</p>

	<p>Prendre appui sur les décisions prises en équipe pluridisciplinaire pour l'accompagnement de fin de vie</p> <p>Organiser la logistique d'un lieu et réaliser son intervention en utilisant les moyens permettant l'accompagnement au quotidien dans les conditions optimales de sécurité</p> <p>Favoriser l'appropriation du cadre de vie de la personne par un aménagement adapté</p> <p>S'appuyer sur les activités et temps clés de la vie quotidienne pour favoriser la relation dans l'accompagnement</p> <p>Reconnaitre les signes non verbalisés de la douleur</p> <p>Identifier les risques de chute et/ou de troubles de la marche et donner l'alerte nécessaire en temps opportun</p> <p>Mettre en œuvre des méthodes et outils d'accompagnement adaptés pour permettre à la personne de réaliser ses activités</p> <p>Accompagner le développement de l'autonomie de la personne en utilisant des aides techniques et en mettant en œuvre un apprentissage adapté</p>		
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

<p align="center">DOMAINE DE COMPETENCES 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE</p>	<p align="center">DOMAINE DE COMPETENCES 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE</p>	<p align="center">DOMAINE DE COMPETENCES 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE</p>	<p align="center">DOMAINE DE COMPETENCES 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE</p>
<p>Identifier la spécificité du cadre légal et des acteurs et réseaux liés au contexte d'intervention dans le champ d'activités éducatives, scolaires, périscolaires, de loisirs, de formation ou de vie sociale</p> <p>Accompagner la personne sans faire obstacle à sa relation avec sa famille, son référent professionnel et ses pairs.</p> <p>Identifier le besoin de compensation pouvant exister dans des situations de handicap par rapport aux exigences du cadre de vie</p> <p>Situer l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte dans son développement, ses apprentissages, ses progrès vers l'autonomie</p>	<p>Repérer ses missions et le champ de son intervention : niveau de responsabilité, procédures, modalités éducatives, consignes en vigueur</p> <p>Utiliser des outils spécifiques d'accompagnement de la personne dans les actes essentiels, dans une logique éducative : faire pour, faire avec ou laisser faire la personne</p> <p>Concourir au bien-être de la personne par des gestes et une communication adaptés ou par le recours à des tiers</p> <p>Organiser la logistique d'un lieu pour créer les conditions de l'accompagnement éducatif les plus favorables</p> <p>S'appuyer sur les activités pour favoriser la relation dans l'accompagnement éducatif</p> <p>Appliquer les consignes et les modalités d'aménagement pour la réalisation des cours, des contrôles et des examens</p> <p>Appliquer les principales méthodes et techniques pédagogiques, les mécanismes liés à l'apprentissage et à la motivation pour intervenir en qualité de facilitateur auprès de l'enfant/adolescent</p>	<p>Repérer le rôle des acteurs intervenant auprès des publics accompagnés et les modes de communication qui leur seraient adaptés</p> <p>Travailler et communiquer en présence d'un professionnel responsable de l'activité à réaliser sans faire écran à la relation entre la personne et ce professionnel.</p> <p>Participer, dans son champ de compétences, à l'évaluation du potentiel d'apprentissage de la personne dans le cadre de la mise en œuvre des méthodes et outils d'accompagnement adaptés</p>	<p>Prévenir le risque d'isolement ou de mise à l'écart et contribuer à l'inclusion de la personne dans son environnement</p> <p>Savoir échanger avec la famille dans le respect des attributions du professionnel référent en charge de l'activité éducative dans sa relation avec la famille</p> <p>Proposer des activités de loisirs, sportives, culturelles, éducatives, scolaires, périscolaires, de formation ou de vie sociale</p> <p>Organiser avec l'équipe pluridisciplinaire des journées de découverte du handicap pour favoriser l'inclusion et la compréhension des autres</p> <p>Développer l'expression de soi au travers des activités éducatives proposées</p>

	<p>Participer, dans son champ de compétences, à l'évaluation du potentiel d'apprentissage de la personne pour proposer des méthodes et outils d'accompagnement adaptés</p> <p>Accompagner la personne en mobilisant les aides techniques et les apprentissages adaptés, dans une perspective d'autonomie ou d'acquisition d'une autonomie même partielle</p>		
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--



ANNEXE II

REFERENTIEL DE FORMATION

ANNEXE II RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le référentiel de formation décrit, de façon organisée, les savoir-faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social. Il est élaboré à partir du référentiel d'activités et du référentiel de compétences exigées pour le diplôme.

SE POSITIONNER COMME PROFESSIONNEL DANS LE CHAMP DE L'ACTION SOCIALE	ACCOMPAGNER LA PERSONNE AU QUOTIDIEN ET DANS LA PROXIMITÉ	COOPERER AVEC L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS CONCERNES	PARTICIPER A L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET CITOYENNE DE LA PERSONNE
DOMAINE DE FORMATION 1 SOCLE COMMUN	DOMAINE DE FORMATION 2 SOCLE COMMUN	DOMAINE DE FORMATION 3 SOCLE COMMUN	DOMAINE DE FORMATION 4 SOCLE COMMUN
<p>Les bases des politiques publiques et des lois régissant le secteur social et médico-social</p> <p>L'Etat : les services centraux et les services territoriaux de la cohésion sociale (DRJSCS)</p> <p>Les agences régionales de santé</p> <p>Les collectivités territoriales</p> <p>Les associations /opérateurs du secteur</p> <p>Les personnes accompagnées et leur participation</p> <p>Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale</p> <p>Loi protection de l'enfance du 5 mars 2007</p> <p>Loi égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005</p>	<p>Observation, écoute et relation :</p> <ul style="list-style-type: none"> o méthode et outils o les besoins fondamentaux de la personne o les dimensions affectives, éducatives, sociales et culturelles et d'estime de soi, dans les situations d'accompagnement o les temps clés du quotidien comme support à la relation d'aide et/ou à la relation éducative: modalités d'intervention <p>Notions de dépendance, d'indépendance et d'autonomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> o développement et maintien de l'autonomie dans l'accompagnement de la personne 	<p>Travail en équipe et organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> o notion de partenariat et de réseau o modalités et processus de travail o organisation du travail et notions de droit du travail o réunions : contextes, objectifs o fiches de postes, plannings, o notions de veille et de garantie, continuité de l'accompagnement <p>o Notion de complémentarité dans une équipe pluri-professionnelle</p> <p>Transmission et communication professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> o les différents supports de communication et leur utilisation o écrits professionnels o recueil, tri des informations 	<p>Socialisation et inscription dans la vie citoyenne</p> <ul style="list-style-type: none"> o notions, définitions et représentations <p>Les différentes dimensions d'accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> o les différentes mesures de protection et de sécurité o partenaires et sources d'information nécessaires <p>pour organiser et sécuriser les déplacements et/ou les démarches</p> <ul style="list-style-type: none"> o écoute et sécurisation de la personne <p>La famille et l'entourage :</p> <ul style="list-style-type: none"> o l'évolution sociologique de la famille

<p>Lois autonomie des personnes âgées, (20 juillet 2001, 28 décembre 2015) Lois sur la protection des personnes vulnérables du 5 mars 2007 Les différents lieux de vie et d'accueil des personnes dans le secteur social, médico-social et éducatif: publics, réglementation applicable, principales missions et financements</p> <p>Ethique et déontologie : o notions et repères d'éthique et de déontologie o secret professionnel et discrétion professionnelle o notions juridiques sur le respect de la vie privée o notions de responsabilité o responsabilités civile et pénale o chartes o maltraitance o bientraitance o discrimination directe ou indirecte</p> <p>Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physiques, psychologiques, sociales et culturelles :</p> <p>o anatomie et physiologie des grandes fonctions et leurs troubles o les différentes étapes et les caractéristiques du développement de l'être humain tout au long de la vie o la dimension psycho-sociale du développement de la personne</p>	<p>Notion de santé : o définition de l'OMS et son implication dans la vie quotidienne jusqu'aux soins palliatifs. o généralités sur les lois relatives à la santé et aux droits des malades : loi du 4 mars 2002, du 22 avril 2005, du 21 juillet 2009, du 18 février 2015 o les principaux paramètres de surveillance de la santé, l'aide à la prise de médicaments o la souffrance et la douleur dans toutes leurs dimensions o notion de prévention et d'éducation à la santé</p> <p>Ergonomie, aide à la mobilité et transferts : o les principes d'ergonomie, les techniques d'amélioration du bien-être de la personne et de confort o l'aide à la mobilité et aux transferts, les aides techniques et domotiques</p> <p>La personne et son rapport à la nourriture : o plaisir et convivialité o alimentation et culture o hygiène alimentaire</p> <p>Les rythmes du sommeil Les fonctions d'élimination</p> <p>Intimité, vie affective et sexualité</p> <p>La personne et son rapport au corps : o l'hygiène corporelle, o les techniques d'hygiène et de soin de la personne</p>	<p>o transmissions orales et écrites o la prise de parole en situation professionnelle o notion de distance professionnelle</p> <p>Notions de projets : o projet d'établissement o contexte et cadre juridique du projet personnalisé o notion de projet personnalisé et méthodologie</p> <p>Participation au projet personnalisé : o le repérage des potentiels de la personne au regard de son projet personnalisé</p> <p>o le rendu compte de l'intervention o la coordination et le travail en réseau avec les autres intervenants</p> <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p>o la parentalité o les situations de handicap et la famille, vieillissement et famille o relations des professionnels avec les familles et l'entourage : enjeux personnels et partenariat o place de l'aidant</p> <p>Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits Activités collectives : o objectifs, mise en oeuvre et évaluation d'une activité o techniques favorisant l'expression de soi</p> <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, physiques et sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> o le normal, le pathologique, les troubles o les déficiences et leurs étiologies motrices intellectuelles, sensorielles, polyhandicap... o les maladies mentales o les pathologies liées au vieillissement o les maladies neurologiques o les conduites additives o les troubles anxieux, de l'humeur et de la personnalité o les troubles du spectre autistique <p>Situations de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> o classification internationale du fonctionnement du handicap o notions de situation de handicap <p>Les troubles de l'attachement et leurs conséquences</p> <p>Situations d'exclusion sociale et conséquences</p> <p>Professionalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> o approche corporelle : le toucher relationnel ; le corps et les émotions suscitées dans la relation à l'autre <p>Les techniques et outils de communication verbale et non verbale :</p> <ul style="list-style-type: none"> o notions sur la communication et le langage non verbal o notions sur quelques méthodes et outils spécifiques les plus courants en communication améliorée et alternative o connaissances de base sur les technologies de l'information et des multimédias <p>Notions de base d'apprentissage en fonction du public accompagné :</p> <ul style="list-style-type: none"> o les apprentissages, les techniques pédagogiques, les différents supports : repérages méthodologiques, modalités de mise en œuvre, évaluation o techniques éducatives favorisant la participation de la personne et l'expression de son choix <p>Situations d'urgence et de danger pour la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> o prévention et Secours Civiques de niveau 1 o évaluation des risques, facteurs de risques, prévention des chutes <p>Les règles d'éco-responsabilité Professionalisation et construction de l'identité professionnelle</p>		
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

DOMAINE DE FORMATION 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE DE FORMATION 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE DE FORMATION 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE DE FORMATION 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE
<p>L'organisation du secteur du domicile : action sociale, médico-sociale et sanitaire</p> <p>Le contexte d'intervention du secteur de l'aide à domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> o services prestataires, mandataires, l'emploi direct o les différents dispositifs d'aide et de prise en charge <p>La notion de qualité du service rendu par le service et par les professionnels : les différents dispositifs d'évaluation de la qualité</p> <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p>Alimentation et cuisine :</p> <ul style="list-style-type: none"> o achats alimentaires o principes de conservation des aliments, la prévention des intoxications alimentaires o techniques culinaires simples appliquées aux situations et aux capacités des personnes o utilisation adaptée des appareils et des équipements à domicile <p>La personne et son rapport au vêtement et au linge à son domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> o le vêtement, le linge de maison o textiles, entretien, lavage, repassage, petites réparations <p>La personne et son rapport au cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> o organisation et adaptation du logement en fonction des habitudes, des activités, de l'état de la personne o notions d'hygiène et de sécurité du logement o prévention des accidents domestiques et des chutes o entretien : techniques et produits <p>Suivi du budget quotidien :</p> <ul style="list-style-type: none"> o notions de suivi du budget familial, principales mesures de protection des consommateurs, 	<p>L'intervention à domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> o la spécificité et complémentarité de l'intervenant à domicile au sein des équipes pluri-professionnelles et en lien avec l'entourage familial et social o l'intervention dans un espace privatif et ses enjeux o les limites de l'intervention à domicile <p>Participation au projet personnalisé : la planification, l'organisation et l'adaptation de l'intervention en lien avec l'encadrement et /ou le réseau d'intervenants et la personne</p> <p>Les accompagnements spécifiques : spécificités des publics, des modalités de prises en charge, des moyens</p> <p>La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement</p> <p>La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance</p> <p>Contexte professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> o notions de droit du travail o les différents statuts des salariés ou agent de la fonction publique intervenant à domicile o les risques professionnels 	<p>Techniques d'animation adaptées aux personnes en fonction de leurs habitudes, de leurs envies et de leurs repères culturels</p> <p>Communication verbale et non verbale.</p> <p>Communication avec les familles et les aidants naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> o les relations avec les membres de la famille et les aidants o les situations de crise au sein de la famille <p>Prévention de l'isolement des personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o les relations avec l'entourage proche et le voisinage o repérage des activités proposées sur un territoire et de leur accessibilité <p>Les conséquences de l'isolement des personnes</p> <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>

	<p>o gestion de documents administratifs courants, notion de classement</p> <p>Les moments essentiels de la personne :</p> <p>o repérage des évolutions des besoins fondamentaux</p> <p>o repérage, adaptation de l'accompagnement</p> <p>Le rapport à l'intime</p> <p>Le rapport à la différence et à la singularité dans la prise en compte de l'autre</p> <p>Le rapport au toucher dans l'accompagnement</p> <p>Accompagnements adaptés à la personne :</p> <p>o accompagnement sur des temps de toilette, de repas, de déplacements ou de repos compte tenu de l'état de santé de la personne</p> <p>o approches de différents supports et méthodes d'accompagnement de la personne</p> <p>o accompagnement en soins palliatifs et fin de vie</p> <p>Accompagnements aux soins : paramètres de la santé et surveillance des indicateurs de la douleur Protocoles liés aux décès</p>	<p>Professionalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------	--

	<p>Notions d'accompagnement au choix et à la prise d'initiative, notion de prise de risque Intervention auprès de la famille</p> <p>Atelier pédagogique de professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (APPCIP)</p>		
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

DOMAINE DE FORMATION 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE DE FORMATION 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE DE FORMATION 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE DE FORMATION 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE
<p>L'organisation du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> o les établissements sociaux et médico-sociaux et leur fonctionnement : statut, fonctionnement, financement, publics accueillis, missions o Le projet d'établissement <p>La notion de qualité du service rendu par le service et par les professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> o les outils d'évaluation de la qualité o la démarche d'évaluation/ certification interne - externe <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p>Notions d'hygiène et sécurité des locaux, de l'alimentation, du linge</p> <p>La personne et son rapport au vêtement et au linge :</p> <ul style="list-style-type: none"> o le vêtement, le linge o entretien <p>La personne et son rapport à l'alimentation</p> <p>La personne et son rapport au cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> o habitudes et repères o entretien <p>Les moments essentiels de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> o repérage de l'évolution des besoins fondamentaux o repérage des moments clés et accompagnement <p>Le rapport à l'intime</p> <p>Le rapport à la différence et à la singularité dans la prise en compte de l'autre</p> <p>Le rapport au toucher dans l'accompagnement</p>	<p>L'intervention en structure</p> <ul style="list-style-type: none"> o l'équipe pluri-professionnelle, o les partenaires : professionnels, familles, bénévoles o les instances du travail en équipe, réunions et outils de transmission de l'information <p>Participation à l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé</p> <p>Accompagnements spécifiques : spécificités des publics, des modalités de prises en charge, des moyens</p> <p>La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement</p> <p>La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance</p> <p>Contexte professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Notion de droit du travail o Les différents statuts de salariés ou agents de la fonction publique o Les risques professionnels <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p>Techniques éducatives et projet d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> o activités collectives o méthodologie du projet d'animation o techniques éducatives et d'animation <p>Notions d'apprentissage et de pédagogie : démarches et outils</p> <p>Communication verbale et non verbale</p> <p>Communication avec les familles et les aidants</p> <p>Prévention de l'isolement des personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> o relations au sein de l'établissement et en dehors de l'établissement o repérage des activités proposées et de leur accessibilité <p>Les conséquences de l'isolement des personnes</p> <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>

	<p>Accompagnements adaptés à la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> o les temps clés du quotidien o accompagnement sur des temps de toilette, de repas, de déplacements ou de repos compte tenu de l'état de santé de la personne o approches de différents supports et méthodes d'accompagnement de la personne o accompagnement en soins palliatifs et fin de vie o activités et apprentissages <p>Accompagnement aux soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> o surveillance des paramètres de la santé et des indicateurs de la douleur <p>o Notions de soins aux défunts</p> <p>Notions d'accompagnement au choix et à la prise d'initiative, notion de prise de risque</p> <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>		
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

DOMAINE DE FORMATION 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE DE FORMATION 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE DE FORMATION 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE DE FORMATION 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE
<p>L'organisation du système éducatif Repères scolaires, périscolaires et loisirs</p> <p>La réglementation spécifique applicable aux élèves en situation de handicap, en accueil collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> o plan personnalisé de scolarisation (PPS) o guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco) <ul style="list-style-type: none"> o l'orientation o l'accompagnement o les personnes ressources o la coopération et les unités d'enseignement <p>Professionalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p>Hygiène et sécurité des lieux considérés</p> <ul style="list-style-type: none"> o procédures et protocoles <p>Incidence du handicap sur les apprentissages</p> <ul style="list-style-type: none"> o notions de pédagogie et de programmes scolaires o notions des méthodes, supports et outils d'apprentissage et de communication o notions des aménagements et adaptations pédagogiques applicables <p>La démarche inclusive : notion et méthodes de facilitation</p> <p>Conséquences de la situation de handicap sur l'environnement scolaire et éducatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> o relation du jeune aux autres o la communication avec le jeune o expression du jeune <p>Professionalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p>L'intervention en milieu scolaire et en accueil collectif de mineurs</p> <ul style="list-style-type: none"> o l'équipe de suivi en milieu éducatif o les partenaires o les outils institutionnels <p>Participation au projet personnalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> o adaptation de l'accompagnant avec l'enseignant ou le professionnel éducatif de référence o transmission et communication professionnelles o suivi et communication sur les évolutions du jeune <p>Accompagnements spécifiques : spécificités des publics, des modalités de prises en compte, des moyens</p> <p>La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement</p> <p>La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance</p> <p>Contexte professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Notion de droit du travail o Les différents statuts de salariés ou agents de la fonction publique o Les risques professionnels <p>Professionalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p>Activités inclusives</p> <ul style="list-style-type: none"> o communication et médiation autour du handicap o techniques éducatives et projet d'activité o activités collectives o méthodologie du projet d'animation o techniques éducatives et d'animation <p>Notions d'apprentissage et de pédagogie : démarches et outils</p> <p>Communication verbale et non verbale</p> <p>Communication avec les familles et les aidants</p> <p>Prévention de l'isolement des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Relations au sein des différents lieux de vie o Mise en accessibilité des activités proposées et de leur accessibilité <p>Les conséquences de l'isolement des personnes</p> <p>Professionalisation et construction de l'identité professionnelle</p>



ANNEXE III

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

ANNEXE III RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

Le référentiel de certification permet de décrire les critères d'évaluation des compétences et permettent d'en mesurer la maîtrise tout au long de la formation. Ils sont établis en fonction des objectifs de formation et correspondent à l'exigence requise pour délivrer le diplôme d'accompagnant éducatif et social.

DOMAINE DE COMPETENCES	INTITULE DE L'EPREUVE	TYPE D'EPREUVE ET MODALITE DE VALIDATION DU DC	CADRE DE L'EPREUVE ET LIEU DE L'EPREUVE
<p>DC1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale</p>	<p>1) Epreuve : Note de réflexion sur le positionnement professionnel</p> <p>2) Une évaluation du stage ou de l'exercice professionnel</p>	<p>Epreuve écrite : moyenne d'un contrôle continu et d'une épreuve de fin de formation Coefficient 1</p> <p>Note de pratique professionnelle moyenne de toutes les notes de stage sur ce DC Coefficient 1</p> <p>Validation du DC : moyenne des 2 notes supérieure ou égale à 10</p>	<p>Contrôle continu organisé par l'établissement de formation Epreuve écrite organisée par les DRJSCS en établissement de formation</p> <p>Grille du livret de formation renseignée par le terrain de stage qualifiant ou le lieu d'exercice et note attribuée conjointement par le terrain de stage et l'établissement de formation</p>
OBJECTIFS DE L'EPREUVE	COMPETENCES REPEREES	DUREE DE L'EPREUVE	INTERROGATEURS OU CORRECTEURS
<p>1 - Les épreuves écrites permettent d'évaluer la manière dont le candidat se positionne en tant que professionnel (prise en considération de son contexte d'intervention et du public accompagné - analyse de son positionnement)</p>	<p>Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention Mobiliser les connaissances</p>	<p>Durée validée par la DRJSCS</p> <p>Durée 2 h</p>	<p>Etablissement de formation pour le contrôle continu</p> <p>DRJSCS + jury pour l'épreuve de fin de formation</p>

<p>2 - L'évaluation pratique en situation professionnelle : capacité du candidat à prendre en compte le contexte professionnel et le public accueilli dans son intervention</p>	<p>théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne</p>	<p>Pas de durée imposée</p>	<p>Site qualifiant et établissement de formation</p>
<p>COMPETENCES REPEREES PAR SPECIALITE</p>			
<p>Accompagnement à la vie à domicile</p>	<p>Identifier la spécificité du cadre légal, les principaux dispositifs, les réseaux et les acteurs du contexte de l'intervention à domicile</p> <p>Identifier le besoin de compensation spécifique lié aux situations rencontrées dans le champ de la vie à domicile</p>		
<p>Accompagnement à la vie en structure collective</p>	<p>Identifier la spécificité du cadre légal et des acteurs liés au contexte d'intervention dans une structure</p> <p>Situer le besoin de compensation spécifique pouvant exister dans des situations concernées dans le champ d'une structure collective</p>		
<p>Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire</p>	<p>Identifier la spécificité du cadre légal et des acteurs et réseaux dans le champ d'activités éducatives, scolaires, périscolaires, de loisirs, de formation ou de vie sociale</p>		

	<p>Accompagner la personne sans faire obstacle à sa relation de famille, son référent professionnel et ses pairs</p> <p>Identifier le besoin de compensation pouvant exister dans les situations de handicap par rapport aux exigences du cadre de vie</p> <p>Situer l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte dans son développement, ses apprentissages, ses progrès vers l'autonomie</p>		
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

DOMAINE DE COMPETENCES	INTITULE DE L'EPREUVE	TYPE D'EPREUVE ET MODALITE DE VALIDATION DU DC	CADRE DE L'EPREUVE ET LIEU DE L'EPREUVE
<p align="center">DC 2 : Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité</p>	<p>1) Dossier de pratique professionnelle (entre 5 et 8 pages)</p> <p>2) Soutenance orale du dossier de pratique professionnelle – 30 min</p> <p>3) Une évaluation du stage ou de l'exercice professionnel</p>	<p>Evaluation d'un dossier de pratique professionnelle de 5 à 8 pages présentant les modalités d'intervention de l'AES au quotidien, en lien avec la spécialité choisie</p> <p>Le document est réalisé par le candidat à partir d'un des stages ou sur le lieu d'exercice.</p> <p>La note de l'évaluation est posée en amont de l'épreuve orale Coefficient 1</p> <p>Soutenance orale à partir du dossier de pratique professionnelle Coefficient 2</p> <p>Note de pratique professionnelle (moyenne de toutes les notes de stages sur ce DC) Coefficient 2</p> <p>Validation du DC : moyenne de toutes les notes avec les coefficients supérieure ou égale à 10</p>	<p>Etablissement de formation</p> <p>Etablissement de formation</p> <p>Grille du livret de formation renseignée par le terrain de stage qualifiant ou le lieu d'exercice et note attribuée conjointement par le terrain de stage et l'établissement de formation</p>
OBJECTIFS DE L'EPREUVE	COMPETENCES REPEREES	DUREE DE L'EPREUVE	INTERROGATEURS OU CORRECTEURS
<p>1 - Evaluer au moyen du dossier et de la soutenance qui en est faite par le candidat sa pratique de l'accompagnement des personnes :</p>	<p>Organiser et assurer le suivi de son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé</p>	<p>30 min pour l'épreuve orale</p>	<p>1 professionnel + 1 formateur</p>

<p>Le dossier de pratique professionnelle sert de support à l'entretien mené par le jury mais sa qualité littéraire n'est pas évaluée en tant que telle.</p> <p>2 - L'évaluation pratique en situation professionnelle : capacité du candidat à établir une relation d'aide dans les actes de la vie quotidienne</p>	<p>Favoriser et préserver l'autonomie de la personne en repérant et développant ses potentialités</p> <p>Prendre soin et veiller au bien être de la personne dans un contexte d'accompagnement de proximité</p> <p>Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne Accompagner la personne dans les activités ordinaires et la gestion de son quotidien</p> <p>Accompagner la personne dans les activités d'apprentissage pour maintenir ou développer ses capacités</p> <p>Appliquer les règles de tri sélectif et d'éco responsabilité</p>	<p>Pas de durée imposée</p>	<p>Site qualifiant et établissement de formation</p>
COMPETENCES REPEREES PAR SPECIALITE			
<p>Accompagnement à la vie à domicile</p>	<p>Repérer ses missions et respecter les limites de son intervention pour orienter la personne ou faire appel à des professionnels compétents au regard des protocoles de soins et des procédures d'accompagnement en vigueur</p> <p>Evaluer ce qui relève d'une intervention d'urgence, immédiate, à court terme, ou d'une vigilance dans la durée</p>		

	<p>Utiliser les outils spécifiques à l'accompagnement à domicile pour aider la personne dans les actes essentiels du quotidien, dans une logique d'accompagnement, voire de suppléance</p> <p>Concourir au bien-être de la personne par des gestes et une communication adaptés</p> <p>Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien notamment: toilette, alimentation et fonctions d'élimination</p> <p>Réaliser son intervention en utilisant les moyens d'accompagnement des actes ordinaires de la vie quotidienne dans les conditions optimales de sécurité</p> <p>Participer à des actions de prévention des accidents domestiques</p> <p>Favoriser l'appropriation du cadre de vie de la personne par un aménagement adapté</p> <p>S'appuyer sur des activités inscrites dans le quotidien de la personne pour favoriser la réalisation dans l'accompagnement</p>		
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

	<p>Reconnaitre les signes non verbalisés de la douleur</p> <p>Identifier les risques de chute et/ou de trouble de la marche et donner l'alerte nécessaire en temps opportun</p>		
<p>Accompagnement à la vie en structure collective</p>	<p>Repérer ses missions et respecter les limites de son intervention pour orienter la personne ou faire appel aux professionnels compétents au regard des protocoles de soins et des procédures d'accompagnement en vigueur</p> <p>Evaluer ce qui relève d'une intervention en urgence, immédiate, à court terme, ou d'une vigilance dans la durée</p> <p>Utiliser les outils spécifiques de l'accompagnement en structure de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne, dans une logique d'apprentissage, d'éducation, d'accompagnement, voire de suppléance</p> <p>Concourir au bien-être de la personne par des gestes et une communication adaptés ou par des recours à des tiers</p> <p>Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien notamment : la toilette,</p>		

	<p>l'alimentation et les fonctions d'élimination</p> <p>Se référer au protocole thérapeutique et aux consignes d'accompagnement préconisées au sein de la structure</p> <p>Prendre appui sur les décisions prises en équipe pluridisciplinaire pour l'accompagnement en fin de vie</p> <p>Organiser la logistique d'un lieu et réaliser son intervention en utilisant les moyens permettant l'accompagnement au quotidien dans des conditions optimales de sécurité</p> <p>Favoriser l'appropriation du cadre de vie de la personne par un aménagement adapté</p> <p>S'appuyer sur les activités et temps clés de la vie quotidienne pour favoriser la relation dans l'accompagnement</p> <p>Reconnaitre les signes non verbalisés de la douleur</p> <p>Identifier les risques de chute et/ou de troubles de la marche et donner l'alerte nécessaire en temps opportun</p> <p>Mettre en œuvre des méthodes et outils d'accompagnement adaptés pour permettre à la personne de réaliser ses activités</p>		
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

	<p>Accompagner le développement de l'autonomie de la personne en utilisant des aides techniques et en mettant en œuvre un apprentissage adapté</p>		
<p>Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire</p>	<p>Repérer ses missions et le champ de son intervention : niveau de responsabilité, procédures, modalités éducatives, consignes en vigueur</p> <p>Utiliser des outils spécifiques d'accompagnement de la personne dans les actes essentiels, dans une logique éducative : faire pour, faire avec la personne ou laisser faire</p> <p>Concourir au bien-être de la personne par des gestes et une communication adaptés ou par le recours à des tiers</p> <p>Organiser la logistique d'un lieu pour créer les conditions de l'accompagnement éducatif les plus favorables</p> <p>S'appuyer sur les activités pour favoriser la relation dans l'accompagnement éducatif</p> <p>Appliquer les consignes et les modalités d'aménagement pour la réalisation des cours, des contrôles et des examens</p>		

	<p>Appliquer les principales méthodes et techniques pédagogiques, les mécanismes liés à l'apprentissage et à la motivation pour intervenir en qualité de facilitateur auprès de l'enfant/adolescent</p> <p>Participer, dans son champ de compétences, à l'évaluation du potentiel d'apprentissage de la personne pour proposer des méthodes et outils d'accompagnement adaptés</p> <p>Accompagner la personne en mobilisant les aides techniques et les apprentissages adaptés dans une perspective d'autonomie ou d'acquisition d'une autonomie même partielle</p>		
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

DOMAINE DE COMPETENCES	INTITULE DE L'EPREUVE	TYPE D'EPREUVE ET MODALITE DE VALIDATION DU DC	CADRE DE L'EPREUVE ET LIEU DE L'EPREUVE
<p>DC3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés</p>	<p>1) Contrôle continu : Epreuve orale à partir d'une étude de situation</p> <p>2) Une évaluation du stage ou de l'exercice professionnel.</p>	<p>Epreuve orale : L'épreuve est organisée en cours de formation Présentation d'au moins une étude de situation vécue en stage ou sur le lieu d'exercice professionnel en lien avec la spécialité choisie.</p> <p>La soutenance repose sur la présentation d'un écrit de 2 à 3 pages et d'un échange avec le jury et/ou avec les autres candidats, selon les modalités prévues par le centre de formation. Seule la meilleure note sera retenue en cas de plusieurs présentations. Coefficient 1</p> <p>Note de pratique professionnelle (moyenne de toutes les notes de stages sur ce DC) Coefficient 1</p> <p>Validation du DC : moyenne de toutes les épreuves supérieure ou égale à 10</p>	<p>Etablissement de formation</p> <p>Grille du livret de formation renseignée par le terrain de stage qualifiant ou le lieu d'exercice et note attribuée conjointement par le terrain de stage et l'établissement de formation</p>
OBJECTIFS DE L'EPREUVE	COMPETENCES REPEREES	DUREE DE L'EPREUVE	INTERROGATEURS OU CORRECTEURS
<p>1 - Evaluer la capacité du candidat à travailler en équipe pluri-professionnelle dans le cadre d'un projet personnalisé</p>	<p>Communiquer sur son intervention dans son environnement institutionnel et professionnel</p>	<p>Durée globale de 30 min</p>	<p>Un représentant de l'établissement de formation</p>

<p>2 - L'évaluation pratique en situation professionnelle : capacité du candidat à travailler en équipe et utiliser les différents supports de communication professionnelle. Capacité du candidat à faire le lien entre les éléments recueillis dans l'intervention de proximité et la mise en œuvre du projet personnalisé</p>	<p>Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle pour rendre plus efficient l'accompagnement de la personne</p> <p>Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement</p>	<p>Pas de durée imposée</p>	<p>Site qualifiant et établissement de formation</p>
<p>COMPETENCES REPEREES PAR SPECIALITE</p>			
<p>Accompagnement à la vie à domicile</p>	<p>Travailler en s'appuyant sur les principaux dispositifs, avec les acteurs professionnels et réseaux dans le champ de l'action sociale et médico-sociale afin d'orienter la personne vers les acteurs compétents</p> <p>Expliciter une intervention professionnelle à domicile et utiliser les différents supports de communication adaptés</p>		
<p>Accompagnement à la vie en structure collective</p>	<p>Travailler avec les principaux dispositifs, acteurs professionnels intervenant sur un territoire et/ou des réseaux d'acteurs dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale afin d'orienter la personne vers les acteurs compétents</p> <p>Participer à la vie de l'établissement ou du service</p>		

<p>Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire</p>	<p>Repérer le rôle des acteurs intervenant auprès des publics accompagnés et les modes de communication qui leur seraient adaptés</p> <p>Travailler et communiquer, en présence d'un professionnel responsable de l'activité à réaliser, sans faire écran à la relation entre la personne et ce professionnel.</p> <p>Participer, dans son champ de compétences, à l'évaluation du potentiel d'apprentissage de la personne pour proposer des méthodes et outils d'accompagnement adaptés</p>		
---------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

DOMAINE DE COMPETENCES	INTITULE DE L'EPREUVE	TYPE D'EPREUVE ET MODALITE DE VALIDATION DU DC	CADRE DE L'EPREUVE ET LIEU DE L'EPREUVE
<p align="center">DC4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne</p>	<p>1) Epreuve : exposé d'un projet favorisant l'animation de la vie sociale et citoyenne pour la/les personne(s) accompagnée(s)</p> <p>2) Une évaluation du stage ou de l'exercice professionnel</p>	<p>Exposé d'un projet avec des modalités d'expression libre</p> <p>Le projet, support à l'exposé, est élaboré individuellement ou collectivement Coefficient 2</p> <p>La note tient compte : - du processus d'élaboration du projet et de sa réalisation, - de l'implication du candidat dans cette démarche - de la pertinence du projet au regard du contexte d'intervention et du public accompagné</p> <p>Note de pratique professionnelle (moyenne de toutes les notes de stages sur ce DC) Coefficient 1</p> <p>Validation du DC : moyenne de toutes les notes avec les coefficients supérieure ou égale à 10</p>	<p>En établissement de formation</p> <p>Grille du livret de formation renseignée par le terrain de stage qualifiant ou le lieu d'exercice et note attribuée conjointement par le terrain de stage et l'établissement de formation</p>
OBJECTIFS DE L'EPREUVE	COMPETENCES REPEREES	DUREE DE L'EPREUVE	INTERROGATEURS OU CORRECTEURS
<p>1 - Evaluer la capacité du candidat à élaborer un projet favorisant la vie sociale et citoyenne de la personne et à le promouvoir de manière claire.</p>	<p>Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne</p> <p>Coopérer avec la famille et l'entourage pour l'intégration sociale</p>	<p>Pas de durée imposée</p>	<p>Etablissement de formation</p>

<p>2) Evaluer la capacité du candidat à communiquer avec l'environnement de la personne et soutenir l'expression des personnes accompagnées</p>	<p>et citoyenne de la personne et se situer en tant qu'interface</p> <p>Accompagner la personne, dans la mise en œuvre des activités collectives, en suscitant sa participation</p> <p>Accompagner la personne dans son affirmation et son épanouissement</p>	<p>Pas de durée imposée</p>	<p>Site qualifiant et établissement de formation</p>
<p>COMPETENCES REPEREES PAR SPECIALITE</p>			
<p>Accompagnement à la vie à domicile</p>	<p>Prévenir ou contribuer à réduire l'isolement de la personne au regard des conséquences d'une pathologie ou d'un handicap ou d'un mode de vie</p> <p>Aider la personne à exprimer ses désirs et ses choix en utilisant des activités d'expression</p> <p>Accompagner et soutenir les relations familiales</p>		
<p>Accompagnement à la vie en structure collective</p>	<p>Repérer ou prévenir l'isolement de la personne au sein d'un collectif et prendre les dispositions adaptées</p> <p>Participer à la communication avec la famille en fonction du projet et des missions de l'établissement</p> <p>Accompagner les relations familiales</p>		

	<p>Proposer des activités de loisirs, sportives et culturelles contribuant au développement des différentes dimensions de la personne accompagnée, tout en tenant compte de ses goûts et de ses envies</p> <p>Utiliser les activités de =groupe pour susciter la participation et/ou prévenir l'isolement et/ou développer l'expression de soi</p> <p>Evaluer l'apport et les effets de l'activité de groupe</p> <p>Préparer les changements dans le groupe et évaluer les conséquences</p> <p>Aider la personne à valoriser son image auprès des autres et d'elle-même</p>		
<p>Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire</p>	<p>Prévenir le risque d'isolement ou de mise à l'écart et contribuer à l'inclusion de la personne dans son environnement</p> <p>Savoir échanger avec la famille dans le respect des attributions du professionnel référent en charge de l'activité éducation dans sa relation avec la famille</p> <p>Proposer des activités de loisirs, sportives, culturelles, éducatives, scolaires, périscolaires, de formation ou de vie sociale</p>		

	<p>Organiser avec l'équipe pluridisciplinaire des journées de découverte du handicap pour favoriser l'inclusion et la compréhension des autres</p> <p>Développer l'expression de soi au travers des activités éducatives proposées</p>		
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

POLE FORMATION CERTIFICATION PROFESSIONS EMPLOI



**Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de
Corse**

Immeuble Castellani, quartier Saint Joseph, CS 13001, 20700 Ajaccio cedex 9

☎ : 04 95 29 67 67

✉ : drjscs20@drjscs.gouv.fr